



Présentation des dispositifs et mesures de soutien aux entreprises

26 Janvier 2023

Association M ST JEAN



Réduire les tensions sur le marché du travail en favorisant l'accès à la formation en entreprise

AFPR - Adaptation Formation Préalable à l'Embauche

Une formation dans l'entreprise avant embauche financée par Pôle emploi pouvant aller jusqu'à 400 heures en fonction du poste et du profil du candidat (H/F)

POE - Préparation opérationnelle à l'Emploi

Une formation dans l'entreprise ou en centre de formation avant embauche financée par Pôle emploi et, le cas échéant, co-financée par votre Opérateur de Compétences (OPCO) pouvant aller jusqu'à 400 heures en fonction du poste et du profil du candidat (H/F)

Parcours TPME

Un parcours de formation dans l'entreprise ou en centre de formation pouvant aller jusqu'à 800h financé tout ou partie par la Région Pays de la Loire.

Contactez le pôle emploi de
Challans



PMSMP

Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

Anticipez vos recrutements avec l'immersion professionnelle

QUEL EST L'OBJECTIF POURSUIVI ?

Accueillir un demandeur d'emploi, un jeune, un salarié en insertion ou reconversion, un travailleur handicapé pour :

- Faire découvrir vos métiers, confirmer un projet professionnel dans votre secteur d'activité et le valoriser,
- Initier une démarche de recrutement et répondre à vos besoins,
- Favoriser l'accès à l'emploi de personnes en insertion ou en reconversion.
- Enrichir votre démarche RSE

QUI ACCUEILLIR ?

- Toute personne en recherche d'emploi faisant l'objet d'un accompagnement personnalisé,
- et pour laquelle Pôle emploi, une Mission Locale, un Cap emploi ou une structure d'insertion par l'activité économique a prescrit une « période de mise en situation en milieu professionnel ».

COMBIEN DE TEMPS ?

La durée est d'un mois maximum renouvelable une fois sous conditions.

QUELS EMPLOYEURS ?

Toute personne morale disposant d'un numéro SIRET

QUELLES DÉMARCHES ?

Contactez votre conseiller afin de :

- Rencontrer des candidats souhaitant effectuer une période d'immersion en lien avec vos métiers,
- Connaître les différentes étapes :
 - signature d'une convention,
 - désignation d'un tuteur pour toute la période d'immersion
 - Prise en compte des conditions et consignes de sécurité

PRÉCISIONS

Pendant la période d'immersion professionnelle, le bénéficiaire conserve le statut antérieur qu'il avait à son entrée en immersion.

Pour les demandeurs d'emploi indemnisés : l'indemnisation se poursuit.

Le prescripteur porte la responsabilité juridique (AT URSSAF.)

Les aides au recrutement

Pour le recrutement de personnes en situation de handicap

- Aide forfaitaire à l'alternance
- Aide en compensation du handicap
- Cumulable avec les mesures de droit commun
- Agefiph.fr/services-et-aides-financieres

FOCUS sur l' Aide à l'accueil et à l'intégration des candidats en situation de Handicap

Objectif : Accompagner la prise de fonction dans l'entreprise, faciliter l'accueil et l'intégration

Permet de prendre en compte l'impact du handicap sur la prise de poste

Peut être mobilisée après le début du contrat

www.capemploi-85.com/espace-employeur

Le groupement d'employeurs



Association loi 1901

Créée et administrée par les entreprises



Mutualisation des compétences des salariés

Travail à temps partagé ou exclusif



Tous profils :



Administratif
& Comptabilité



Commerce



Communication



Qualité
& sécurité



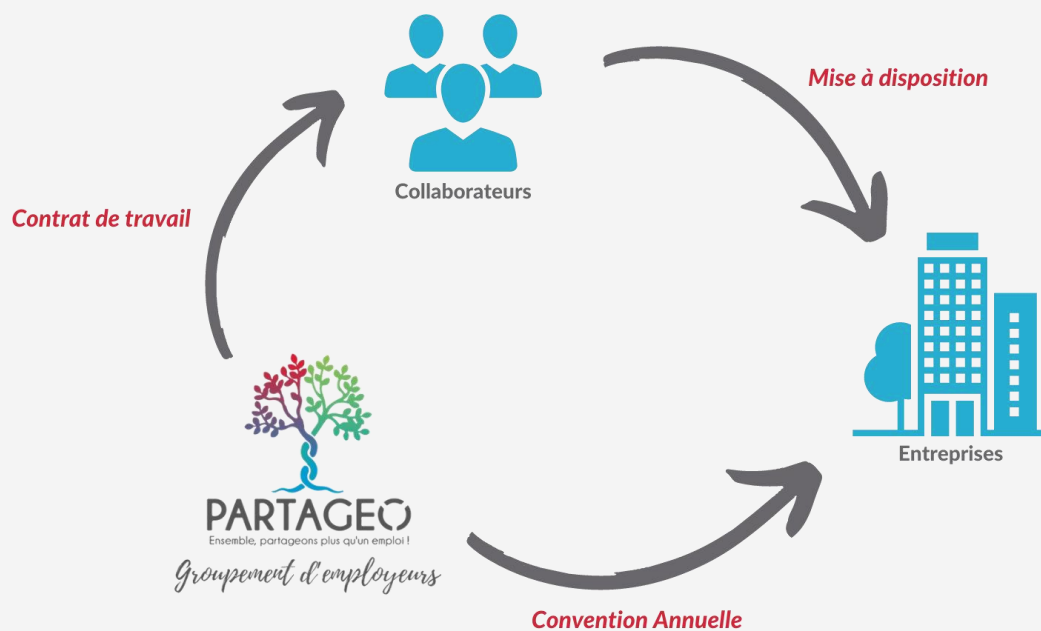
Production



Logistique



Une relation tripartite



Les actions de soutien RH

Prestation Conseil en Ressources Humaines (PCRH)

- ❖ La Prestation de Conseil en Ressources Humaines (PCRH) permet à l'entreprise, ou à un collectif d'entreprises, de bénéficier d'un accompagnement en ressources humaines réalisé par un prestataire et cofinancé par l'Etat.
- ❖ Entreprises éligibles : de 250 salariés n'appartenant pas à un groupe de 250 salariés et plus, et répondant à la définition européenne de la PME. La priorité est donnée aux entreprises de moins de 50 salariés et aux très petites entreprises de moins de 10 salariés qui ne sont pas dotées d'un service ressources humaines (RH)
- ❖ Flyer PCRH de présentation :
[Prestation de conseil en ressources humaines pour les TPE-PME - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

Attractivité

Faire face aux difficultés de recrutement en misant sur les jeunes, les demandeurs d'emploi, les personnes en reconversion

Comment ? DIVERSIFIER

- Faire connaître son métier : choisirmonmetier-paysdelaloire.fr

RENCONTRE UN PRO

<https://www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/rencontreurunpro/accueil>



Vidéo témoignage Mr Desjeux, gérant d'une entreprise :

https://www.youtube.com/watch?v=kvBbCGCL_UU

- Intervenez en collège, lycée, auprès de personnes en orientation
- Ouvrez vos portes !
- Accueillez des stagiaires

Pour vous accompagner dans vos recrutements, un collectif à votre service



Ligne directe employeur : 02.51.49.54.92

Mail service entreprise :

entreprise.pdl0022@pole-emploi.net



Fabienne DANIELO
Conseillère Insertion

06 87 94 17 81

fabienne.danielo@mlva.org

Fabrice DEVAUD

Chargé de Mission Emploi RSE

06 65 83 05 04

emploi@mlva.org



Tiphaine FORTIN

Chargée de mission handicap

02 51 37 65 18

t.fortin@capemploi85.com



David COLLET

Directeur

02 51 49 89 89 – 07 69 85 23 18

dcollet@partageo.com

www.partageo.com



Hakim MERAZIG

Chargé de développement de l'emploi et des territoires

06 34 50 25 74

hakim.merazig@vendee.gouv.fr



Françoise BORLETEAU

Déléguée territoriale orientation et emploi

06.37.46.06.14

francoise.borleteau@paysdelaloire.fr



Bérengère DANCLA

06 42 92 14 82

Berengere.dancla@omdm.fr

www.entreprendre-paysdemonts.fr